

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 90 (1939)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Communications

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

4<sup>o</sup> L'art. 4 du « Règlement sur le Fonds pour publications » prévoit des « lignes directrices pour la fixation des subventions ». Le vœu avait été exprimé qu'elles fussent publiées. Donnant suite à ce vœu, il fut décidé de compléter le dit art. 4 comme suit : « Dans la règle, la subvention peut comporter 30—50 % du montant des frais d'impression; il sera tenu compte, dans cette fixation, de l'importance de l'étude à publier. Cette subvention sera réduite du 20 % de la normale, quand il s'agira de la publication de dissertations doctorales. »

Dans le même ordre d'idées, il fut décidé de compléter l'article premier comme suit : « Le Fonds pour publications est utilisé par la S. F. S. pour la publication de travaux de valeur, concernant la sylviculture, et *d'intérêt général*. »

5<sup>o</sup> Commission pour l'avancement de la recherche forestière. M. le Dr *H. Burger* est chargé de la rédaction d'un nouveau rapport sur la question.

6<sup>o</sup> Liste des sociétaires. Lors de la réunion de 1927, à Neuchâtel, la proposition avait été faite d'adopter un insigne pour nos sociétaires. La question est incontestablement d'actualité (en vue surtout de la visite de la prochaine Exposition nationale); aussi bien, le comité va-t-il chercher à résoudre la question au plus tôt. Le sujet choisi, pour cet insigne, sera reproduit dans l'un des prochains cahiers de nos périodiques. — L'adoption d'un tel insigne général ne pourra que faciliter, à l'avenir, le travail d'organisation des « comités locaux ».

7<sup>o</sup> Les extraits des procès-verbaux des séances du comité permanent seront publiés, dorénavant, comme autrefois, immédiatement après les séances en cause.

Le secrétaire : *E. Schönenberger*.

(Trad.)

---

## COMMUNICATIONS.

---

### Extraits du rapport de gestion pour 1937 de l'Inspection fédérale des forêts.<sup>1</sup>

Ont été mis au bénéfice des *subventions fédérales*, en 1937 : 161 fonctionnaires forestiers supérieurs des cantons, 60 des communes et 1521 préposés. La subvention totale versée en faveur de ces 1742 fonctionnaires (1779 en 1932) a été de 710.009 fr. (1.010.716 fr. en 1932). Cette diminution résulte d'une nouvelle diminution des crédits disponibles. Depuis 1934, on ne tient plus compte des vacations et des frais d'assurance contre les accidents dans le calcul de ces subsides.

*Cours de gardes forestiers.* Ils furent au nombre de quatre :

1<sup>o</sup> Cours de deux mois, à Zurich, suivi par 30 participants.

---

<sup>1</sup> Nous nous excusons de n'avoir pu, faute de place, publier plus tôt ce bref compte rendu. (*La Réd.*)

2<sup>o</sup> Cours de deux mois, à Bellelay et à Porrentruy, suivi par 25 participants.

3<sup>o</sup> Un cours auquel, à titre d'essai, a été donné la durée de trois mois. La première partie a eu lieu à Maienfeld et à Landquart, la seconde à Klosters. Participants : 22, dont 13 Grisons.

4<sup>o</sup> Un cours de perfectionnement, d'une durée de six jours, suivi par 16 participants, tous venus du Mittelland bernois.

Des *défrichements* ont été opérés dans 17 cantons. Leur étendue — qui fut environ trois fois plus forte que celle des défrichements en 1936 — a été de 63 ha dans les forêts protectrices et de 36 ha dans les non protectrices. Pour compenser, on a boisé 42 ha dans la première catégorie et 28 dans la deuxième.

L'activité déployée dans le domaine de *l'aménagement* des forêts est récapitulée comme suit :

Plans définitifs, nouveaux . . . . .	14,	embrassant 4.529 ha
» » revisés . . . . .	185,	» 27.295 »
» provisoires, nouveaux . . . . .	15,	» 4.446 »
» » revisés . . . . .	19,	» 3.114 »

Le nombre total s'élève à 233 plans = 39.384 ha (1936 : 44.293 ha).

La longueur des *chemins forestiers* et câbles aériens (subventionnés par la Confédération), construits en 1937, a été de 103,6 km (dont 8,540 km de câbles aériens). Coût total : 2.747.800 fr. Montant de la subvention fédérale : 799.933 fr., ce qui équivaut à 29,1 % de la dépense totale.

*Projets de boisement et travaux de défense.* Les comptes présentés pendant l'année se montent à 1.438.075 fr. Les subventions fédérales se sont élevées à 800.647 fr., soit presque exactement le même chiffre qu'en 1936. Il s'est agi de 36 projets complètement exécutés et de 86 dont l'exécution n'était encore que partielle. — La dépense de 1.438.075 fr. se répartit comme suit entre ses différents objets :

	Fr.	%
Cultures . . . . .	521.000	36,2
Assainissements . . . . .	114.853	8,0
Travaux de défense contre avalanches . . . . .	335.681	23,4
Consolidation de terrains . . . . .	51.724	3,6
Correction de torrents . . . . .	96.510	6,7
Clôtures . . . . .	67.517	4,7
Chemins . . . . .	120.983	8,4
Divers . . . . .	92.315	6,4
Acquisition de terrains . . . . .	37.492	2,6

On a boisé, au cours de l'année : 635 ha (420 ha en 1936), c'est-à-dire créé 442 ha de forêts et reconstitué 193 ha de peuplements déjà existants.

*La Société suisse pour l'étude des carburants* a reçu une subvention fédérale de 865 fr. (1958 fr. en 1936), prélevée sur un crédit spécial dont dispose l'Inspection.

Relevons, pour terminer, cette constatation réconfortante : « On commence à reconnaître peu à peu, dans la population, que, pour la cuisine et le chauffage, l'emploi du bois, si l'on fait usage de fourneaux et de calorifères modernes, est aussi commode, propre et économique que celui des autres combustibles. Cette conviction se répand grâce à la campagne qu'a entreprise, pour instruire le public, l'Office de renseignements de la Commission suisse du bois de chauffage, à Zurich et Rolle. »

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Institut fédéral de recherches forestières.** Les deux membres suivants de la commission de surveillance ont atteint la limite réglementaire de la durée de leurs fonctions : MM. *H. Eiselin*, inspecteur forestier cantonal à Bellinzone, et *F. von Erlach*, conservateur des forêts, à Berne. Ils ont été remerciés pour les services rendus et le Conseil fédéral a nommé pour les remplacer : MM. *B. Bavier*, inspecteur forestier cantonal, à Coire, et *F. Grivaz*, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.

**Ecole forestière.** Celle-ci a organisé, ainsi qu'elle l'avait fait en 1937 et 1938, des *conférences forestières* suivies de discussion, destinées aux étudiants des semestres supérieurs et aux praticiens. Pour la série qui vient de débuter, les sujets traités se rapporteront essentiellement aux questions concernant spécifiquement les forêts de la montagne.

Ces conférences ont lieu le mercredi, de 17 à 19 heures, dans l'auditoire 28 c de l'Institut forestier et agricole. L'entrée est libre. Il ne sera pas envoyé d'invitations spéciales.

Pour le moment, ont été données et sont encore prévues les conférences suivantes :

- 11 janvier : M. *B. Bavier*, inspecteur forestier cantonal, à Coire : « *Problemstellungen in der Gebirgsforstwirtschaft.* »
  - 18 janvier : M. *E. Badoux*, assistant à l'Institut fédéral de recherches forestières, à Zurich : « *L'essor forestier de la Grande-Bretagne.* »
  - 25 janvier : M. *H. Müller*, ingénieur forestier, à l'Office forestier central de Soleure : « *Probleme der tessinischen Forstwirtschaft.* »
  - 1 février : M. *F. Schneider*, professeur de sciences naturelles : « *Ein Vergleich von Urwald und Monokultur in bezug auf ihre Gefährdung durch phytophage Insekten (auf Grund einiger Beobachtungen an der Ostküste von Sumatra).* »
  - 8 février : M. *J. Peter Contesse*, inspecteur des forêts, à Bevaix : « *Sur la culture forestière du Jura.* »
  - 15 février : M. *O. Winkler*, inspecteur forestier, à Ragaz : « *Ueber das Transportproblem in der Gebirgsforstwirtschaft.* »
-